



Bureau

Publié le : 23/09/2025

Séance du jeudi 11 septembre 2025

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 4 septembre 2025 s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 20h23

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILO (à compter de la question n° 26), M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE (jusqu'à la question n°86 incluse), M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n° 46), M. Anthony NAPPEZ, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD (à compter de la question n° 22), Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN (à compter de la question n°3 et jusqu'à la question n° 79 incluse), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 52)

Etaient absents : M. François BOUSSO, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Aurélien LAROPPE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Gilles ORY, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. André TERZO

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. René BLAISON, M. Gilles ORY donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ, M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME, Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 51 incluse)

Délibération n°2025/2025.00252

Rapport n°20 - Fonds "Développement Durable" - Attribution d'une subvention à la commune de Chalezeule pour l'organisation de la journée "Chalezeule en mode doux"

Fonds "Développement Durable" - Attribution d'une subvention à la commune de Chalezeule pour l'organisation de la journée "Chalezeule en mode doux"

Rapporteur : Mme Lorine GAGLILOLO, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n°4	28/08/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029	Montant prévu au budget 2025 : 12 000 €
« Actions de sensibilisation à l'environnement »	Montant de l'opération : 743 €

Résumé :

Le rapport a pour objet l'attribution d'une subvention de 743 € à la commune de Chalezeule, au titre du fonds « Développement Durable », pour l'organisation de la seconde édition de l'événement « Chalezeule en mode doux » qui se tiendra le 28/09/2025. Cette manifestation a pour objectif de sensibiliser le public aux modes de déplacement alternatifs ainsi qu'aux enjeux liés à la préservation de l'environnement.

Présentation de la journée

La commune de Chalezeule s'est engagée dans le dispositif « Ma commune en transition » porté par Grand Besançon Métropole (GBM). Dans ce cadre, elle a lancé un appel à initiatives auprès de ses habitants, autour de trois thématiques dont celle des **mobilités douces**.

Le projet est né de l'implication d'un comité volontaire composé d'habitantes du village. Un groupe de travail réunissant des bénévoles et des élus a été constitué à l'automne 2023. Cette manifestation s'inscrit dans une dynamique intercommunale de transition énergétique portée par GBM. La commune de Chalezeule dispose de plusieurs atouts en matière de mobilité durable, notamment la présence d'un arrêt de tramway dans le village et le passage de l'EuroVéloroute n°6.

Ouverte à tous, cette journée a pour objectifs de sensibiliser le public aux modes de déplacement alternatifs (marche, vélo, trottinette, rollers...), de permettre à chacun – tous âges et tous publics confondus – de tester différents moyens de transport, et d'encourager l'échange et le débat autour des avantages, des freins et des solutions envisageables pour faire évoluer les habitudes. Une fresque de la mobilité viendra notamment nourrir la réflexion collective.

Le programme de la journée :

- **parcours de mobilité douce** : kayak, roller, vélo, joëlette, ânes, rosaliaes, tandem, animation autour de l'aviron,
- **espaces de démonstration et de test** : présence de prestataires professionnels proposant des essais de matériel,
- **randonnées accompagnées** : circuits pédestres et à vélo dans le village,
- **ateliers et espaces de sensibilisation** : réparation, auto-réparation de vélos, animations participatives,
- **activités pour les enfants** : parcours ludiques, fresque de la mobilité, présence de l'association Handilolaisir,
- **espaces d'information** : stands d'organismes tels que Natura 2000, Ginko Kéolis, Grand Besançon Métropole,
- **moments conviviaux et d'échange** : food trucks, petite restauration, temps de rencontre entre participants,

- **outils pour encourager la mobilité douce au quotidien** : itinéraires cyclables depuis la commune, contacts utiles et ressources accessibles après l'événement.

Budget de la manifestation

<u>CHARGES TTC</u>		<u>PRODUITS TTC</u>	
Atelier « Les manivelles »	260 €	Autofinancement	1 500 €
Café des pratiques l'Arête	360 €	Subvention demandée à GBM	978 €
Atelier « Rosalies »	648 €		
Animation musicale CAEM	400 €		
Communication/affiches/flyers	250 €		
Repas et boissons (bénévoles)	500 €		
Assurance Groupama	60 €		
<u>TOTAL CHARGES</u>	<u>2 478 €</u>	<u>TOTAL PRODUITS</u>	<u>2 478 €</u>

La commune sollicite un financement de 978 € auprès de Grand Besançon Métropole. Le projet est éligible au fonds « Développement Durable » de GBM.

Il s'agit d'un projet de sensibilisation au développement durable entrant dans le thème suivant du fonds : « *Mobilisation du grand public sur les enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux* ».

Le projet s'inscrit dans 5 items de développement durable suivants (3 items sur 12 au moins à respecter) :

<u>Critère de développement durable du fonds</u>	<u>Description de projet</u>
Mettre en œuvre des actions de tri et de recyclage ou réemploi des déchets générés par l'action.	Recyclage des déchets comestibles lors du repas...
Inciter les participants à utiliser des moyens de transport éco-responsable pour se rendre sur le lieu de l'action.	Nombreux ateliers et parcours sont proposés pour accompagner les participants tout au long de la journée...
Développer le partenariat avec d'autres acteurs locaux autour du changement climatique (associations, collectivités, entreprises, écoles...).	Le projet est effectué en partenariat avec Natura 2000, GINKO KEOLIS, GBM, des associations et différents partenaires...
Développer le partenariat avec les producteurs locaux.	Food truck et petite restauration proposées
Mettre en valeur les richesses patrimoniales floristiques, faunistiques, architecturales ou humaines du territoire.	Fresque de la mobilité...

Selon le règlement du fonds « Développement Durable », le calcul de la subvention de GBM pour les projets dont le coût est inférieur ou égal à 10 000 euros est de 30 % de l'assiette éligible TTC.

Coût total TTC	Assiette éligible TTC	Taux de financement	Subvention accordée (arrondie)
2 478 €	2 478 €	30 %	743 €

Il est proposé d'accorder à la commune de Chalezeule une subvention de **743 €**.

Rappel du soutien financier GBM :

Chalezeule	2024
1 ^{ère} édition « Chalezeule en Mode Doux »	1 222 €

Conformément à l'article 6 du règlement du fonds, si, en fin d'exécution, le coût réel de l'opération est inférieur à l'estimation initiale ayant servi de base au calcul de la subvention, l'aide sera attribuée au prorata des dépenses réellement engagées par la commune.

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention de 743 € à la commune de Chalezeule, au titre du fonds « Développement Durable », pour l'organisation de sa 2^{ème} édition « Chalezeule en mode doux » le 28/09/2025.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention* : 0

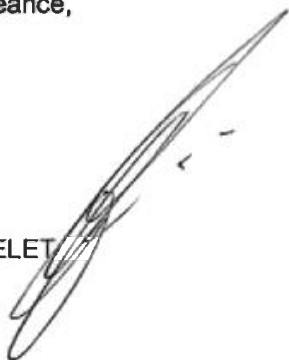
Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Catherine BARTHELET
Vice-Présidente



Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

